

21.5.1951

i.A.15.41.17.0.- HV

Notice pour le Chef du Département

concernant la convocation des diplomates responsables
du bulletin de presse des Légations de l'URSS et des
démocraties populaires.

Conformément à votre désir, j'ai convoqué, séparément, les diplomates en question, afin de bien leur préciser notre position et d'appuyer la note par laquelle nous avons adressé à leur Légation, ainsi d'ailleurs qu'à toutes les représentations diplomatiques à Berne, la réponse que vous aviez donnée à l'interpellation Malche.

Ces entretiens se sont déroulés dans une atmosphère agréable et tous mes interlocuteurs ont déclaré qu'ils comprendraient la position des autorités fédérales en cette matière et s'efforceraient de veiller à ce qu'elle soit respectée. De mon côté, j'ai retiré l'impression que les articles qui figurent dans ces bulletins sont, du moins pour la plupart, envoyés directement aux Légations par le Ministère des Affaires étrangères des pays intéressés. Quand on connaît la discipline politique et la suspicion qui règnent dans ces pays, on s'explique que les diplomates qui reçoivent cette documentation n'osent pas y apporter trop de modifications ou de coupures. L'usage qu'ils en font est certainement contrôlé. On peut donc espérer que les entretiens que je viens d'avoir seront utiles aux diplomates que j'ai convoqués, en ce sens qu'ils leur permettront peut-être de convaincre leur gouvernement qu'une certaine forme de propagande et les violences de langage sont inopportunes en Suisse. En ce qui nous concerne, lorsque nous aurons à examiner l'éventualité d'interventions plus graves si nous nous trouvons de nouveau en présence d'articles déplacés (rappel de l'attaché de presse), il y aura peut-être lieu de tenir compte de la position délicate du responsable du bulletin.

Je n'ai pas convoqué de représentants des Légations de Roumanie et de Pologne, d'une part, parce que le bulletin roumain diffusé en Suisse est en fait celui de la Légation de Roumanie à Paris et, d'autre part, parce que le bulletin polonais, qui ne nous est jamais envoyé, n'est publié, selon nos renseignements, qu'à intervalles irréguliers et très espacés. En outre, comme les Légations de l'URSS et des démocraties populaires se seront certainement concertées, il importe qu'elles comprennent bien que notre action est basée sur des critères objectifs et non pas sur un critère "bloc politique".

Voici par ailleurs, en résumé, la substance des entretiens que j'ai eus:

Entretien du jeudi 10 mai 1951 avec M. Korioukine, Conseiller de la Légation de l'URSS.

M. Korioukine est arrivé accompagné d'un collaborateur, faisant fonction d'interprète, bien qu'il comprenne et soit lui-même en mesure de s'exprimer en français. Dans ces conditions, j'ai demandé à mon collaborateur chargé de ces questions d'assister également à l'entretien.

J'ai exposé le but de cette convocation et précisé en détail la position des autorités fédérales en matière de bulletins de presse et propagande étrangère, telle que vous l'avez exposée dans votre réponse aux Chambres. Je leur ai offert de leur remettre un extrait des bulletins de presse de la Légation de l'URSS contenant des passages que nous jugions difficilement tolérables. M. Korioukine a décliné l'offre d'emporter ces extraits, disant que c'était inutile, mais en a néanmoins pris connaissance. Après quoi, il a demandé si le texte de votre réponse à M. Malche avait été envoyé à toutes les représentations diplomatiques ou seulement à la Légation de l'URSS. Je lui ai dit ce qu'il en était et il a ensuite exprimé le désir de faire quelques remarques. Les voici:

Selon M. Korioukine, les interpellations Malche et Wick avaient un caractère inamical et tendancieux envers l'Union soviétique. Elles contenaient des attaques "grossières" contre l'URSS et faisaient même allusion à des "activités d'espionnage" de la Légation. M. Korioukine s'est étonné que le Chef du Département politique n'ait pas cru devoir rappeler les interpellateurs à l'ordre. Il a continué en déclarant que le rôle des diplomates soviétiques à Berne était de maintenir et de développer les bonnes relations entre nos pays. Estime-t-on que les "calomnies" de MM. Malche et Wick, parlementaires suisses, servent ce but? En outre, a poursuivi M. Korioukine, les autorités suisses ne semblent pas faire grand chose pour réprimer les attaques et les calomnies contre l'URSS et il a cité à ce propos les cas suivants:

- 1) Diffusion en Suisse de la revue américaine "The American Magazine" dont le numéro de février contenait un "appel aux armes contre Staline".
- 2) Tolérance sur le territoire suisse d'organisations hostiles à l'URSS, comme par exemple "La défense de l'Europe" à Lausanne, qui édite une revue attaquant la Russie soviétique.
- 3) Production du film suisse "Quatre dans une jeep".

J'ai répondu à M. Korioukine que ses observations sortaient de l'objet de notre entretien et qu'il ne m'appartenait pas d'entamer une discussion avec lui à ce sujet. J'ai attiré son attention sur la différence qu'il y a entre le bulletin de presse d'une Légation, qui est un document officiel, et un journal ou une publication privée. A ce propos, je n'ai d'ailleurs pas manqué de rappeler à mon interlocuteur que dans sa réponse à M. Wick, le Chef du Département politique avait fait ressortir combien il est souhaitable que la presse veille à rester constamment objective et à contrôler les informations qu'elle publie. En ce qui concerne une des observations de M. Korioukine, j'ai tenu à relever qu'en session parlementaire en Suisse le représentant du Gouvernement n'a pas à rappeler à l'ordre les interpellateurs. Ce rôle est de la compétence du Président de la Chambre, ai-je ajouté, et je connais trop bien ceux qui sont actuellement en fonction pour être certain qu'ils n'auraient pas manqué d'intervenir si MM. Malche et Wick avaient vraiment été "grossiers" et "calomniateurs" envers l'URSS.

Pour terminer, M. Korioukine a déclaré que le but du bulletin de presse soviétique était de faire mieux connaître son pays et de contribuer au maintien et au développement de bonnes relations entre l'URSS et la Suisse. Si j'ai cité des exemples, a-t-il ajouté, c'est pour montrer que le développement de ces bonnes relations dépend aussi de la Suisse et j'estime que notre entretien de ce jour doit aider à atteindre ce but.

Entretien du vendredi 11 mai avec M. Paul Racz, attaché de la Légation de Hongrie.

J'ai exposé à M. Racz le but de cette convocation et lui ai précisé la position des autorités fédérales en matière de bulletins de presse et propagande étrangère. Je lui ai rappelé l'échange de notes que nous avons eu à ce sujet, en ne lui cachant pas combien la réponse hongroise, pour le moins désinvolte, avait causé une pénible impression. En outre, j'ai insisté pour que la Légation de Hongrie s'abstienne d'adresser son bulletin aux personnes qui lui font savoir qu'elles ne désirent pas le recevoir. M. Racz m'a promis d'y veiller. Il a ajouté qu'il espérait de son côté que la presse suisse serait désormais plus objective dans ses appréciations sur la Hongrie et il m'a soumis un article paru le 2 mars 1951 dans le "St.Galler Tagblatt". Cet article traite de la catastrophe minière de Tatabanya et contient effectivement les expressions suivantes: "Rakosi und seine Bande", "Rakosi und seine Komplizen", "Rakosi-Clique". J'ai naturellement déploré ces expressions et ai rappelé à M. Racz ce que le Chef du Département politique avait déclaré à propos de la presse dans sa réponse à M. Wick.

- 4 -

Par ailleurs, ai-je ajouté, vous pouvez parfaitement, dans un cas de ce genre, vous adresser au rédacteur en chef du journal.

Entretien du mercredi 16 mai avec M. Boris Tzvetkov,
Chargé d'affaires a.i. de la Légation de Bulgarie.

Après mon exposé sur le but de la convocation et notre position concernant les bulletins de presse et la propagande étrangère, M. Tzvetkov m'a déclaré qu'il comprenait cette position et veillerait à ce que le bulletin bulgare ne donne pas lieu à critique. Comme les diplomates que j'avais reçus précédemment, il a tenu à relever le manque d'objectivité de la presse suisse à l'égard de la Bulgarie. C'est d'autant plus regrettable, a-t-il précisé, que plusieurs dirigeants bulgares ont fait leurs études en Suisse et que l'excellent souvenir qu'ils en ont rapporté est certainement diminué par les attaques de la presse suisse. J'ai répété à M. Tzvetkov ce que j'avais déjà dit à mes précédents interlocuteurs au sujet de la presse.

Entretien du jeudi 17 mai avec M. Hanus Körner, attaché
de la Légation de Tchécoslovaquie.

Après avoir écouté mon exposé, M. Körner m'a assuré qu'il veillerait à ce que le bulletin de la Légation de Tchécoslovaquie ne contienne ni attaques, ni injures, contre la Suisse ou d'autres Etats. Comme les diplomates des autres démocraties populaires, il s'est plaint de l'attitude de la presse suisse. Il estime qu'elle est systématiquement hostile à la Tchécoslovaquie. Il s'étonne surtout du nombre d'articles désobligeants envers son pays, précisant qu'en l'espace d'un mois il en avait compté une centaine (à l'époque sans doute de la conférence du Ministre Tauber à Zurich). Selon lui, si le bulletin tchécoslovaque a publié parfois des articles que les autorités suisses ont estimé être déplacés, c'était précisément pour contrecarrer l'attitude de notre presse. A lui, comme aux autres, j'ai marqué la différence qu'il y avait entre le bulletin de presse d'une Légation et un journal privé, surtout dans un régime de presse libre. Je lui ai également rappelé que s'il était en désaccord avec un article de journal, il avait toute latitude de prendre contact à ce sujet avec le rédacteur en chef.

Berne, le 21 mai 1951. *ML*